DEPARTEMENT DE LA SOMME

Commune de DÉMUIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

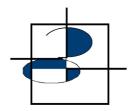
3.0

Liste des Servitudes

ARRÊTÉ LE : 27 / 02 / 2008

APPROUVÉ LE : 03 / 06/ 2009

MODIFICATION LE :



Servitudes d'Utilité Publique

Les servitudes d'utilité publique sont instituées par des loi ou règlements particuliers. Le Code de l'Urbanisme, dans ses articles L126-1 et R 126-1, ne retient juridiquement que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, c'est à dire celles susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

La liste de ces servitudes, dressée par décret en conseil d'état et annexée au code de l'urbanisme, classe les servitudes d'utilité publique en quatre catégories :

- Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine.
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.
- Les servitudes relatives à la défense nationale.
- Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.

Les servitudes d'utilité publique, en tant que protectrice des intérêts généraux protégés par d'autres collectivités s'imposent au document d'urbanisme et doivent être annexées à lui.

PREFECTURE DE LA SOMME

COMMUNE DE

DEMUIN

Plan Local d'Urbanisme

PORTER A LA CONNAISSANCE

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET DES CONTRAINTES

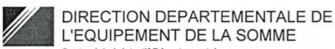
JANVIER 2007



de l'Equipement

Direction Départementale de l' Equipement de la Somme Développement des Territoires et Urbanisme / B.P.T.

CENTRE ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL, 1 BOULEVARD DU PORT, BP 2612 - 80026 AMIENS CEDEX 1 TELEPHONE:03 22 97 21 00 FAX:03 22 97 21 60



1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1 Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

Commune de : DEMUIN

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

ode	Intitulé de la servitude	Légende
A4	: Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	£
	iit de ces cours d'édu.	
A5	: Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	
ARCHE	(application possible de l'article R 111-3-2 du code de l'urbanisme. Décret n°77 755 du 7 juillet 1977- article 4).	\mathbb{C}
	Le permis de construire ne doit pas compromettre la mise en valeur d'un site archéologique et peut être ainsi refusé ou soumis à prescriptions spéciales. Tous travaux susceptibles de porter atteinte à ces gisements doivent être signalés.	
	Les sites sont classés en 3 niveaux : I - gisement présumé de moyenne importance. II - site important.	
	III - site classé.	
AS1	: Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	
CIMET	: Contraintes de protection des cimetières militaires et monuments commémoratifs.	
	(Article R 111-21 du code de l'urbanisme. Circulaire n°80-263 du 11 juillet 1980).	
EL7	: Servitudes d'alignement.	
GEODE	Contraintes concernant les travaux géodésiques et cadastraux et la conservation des signaux bornes et repères. Loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 validée et modifiée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957.	\triangle
13	: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	- Gaz ◆-
14	: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ewitkiii
PT3	: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	-5-5
	Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et installations téléphoniques. En règle générale, tout projet situé dans une bande de terrain de 3m axée sur le câble doit être soumis pour accord aux services de France Télécom (zone non aedificandi de 3m).	

28/12/2006 08:43:28

Page 1 sur 14

 75 : Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).



!8/12/2006 08:43:28 Page 2 sur 14

1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1 Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune: 237

Servitude d'utilité publique

A4

applicable sur DEMUIN

Intitulé de la servitude

Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne:

Mise à jour demandée le :

31

Caractéristiques de la servitude :

Rivière LA LUCE de la source à L'Avre.

Code hydrologique: E 640 70.

Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages.

L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 règlemente les activités sur ces cours d'eau.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Service Hydraulique

Centre administratif - Boulevard du Port

80039 AMIENS CEDEX.

03.22.97.23.14

28/12/2006 08:43:28

Page 3 sur 14

Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
 Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune: 237

Servitude d'utilité publique

A5

applicable sur DEMUIN

Intitulé de la servitude

Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne:

Mise à jour demandée le :

166

Caractéristiques de la servitude :

Présence de canalisations d'assainissement des eaux pluviales en terrains privés (se reporter au plan général des servitudes au 1/5000 ème).

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Service Assainissement.

Centre administratif - Boulevard du Port

80039 AMIENS CEDEX.

03.22.97.23.25

Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
 Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune: 237

Servitude d'utilité publique ARCHE

applicable sur DEMUIN

Intitulé de la servitude

Contraintes relatives aux sites archéologiques.

(application possible de l'article R 111-3-2 du code de l'urbanisme. Décret n°77 755 du 7 juillet 1977- article 4).

Le permis de construire ne doit pas compromettre la mise en valeur d'un site archéologique et peut être ainsi refusé ou soumis à prescriptions spéciales. Tous travaux susceptibles de porter atteinte à ces gisements doivent être signalés. Les sites sont classés en 3 niveaux :

I - gisement présumé de moyenne importance.

II - site important.

III - site classé.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte : N° ligne :

Mise à jour demandée le :

2300

Caractéristiques de la servitude :

Liste des sites archéologiques de la commune de Démuin :

1- Fossé - Gallo romain : Le Marais. Les Vignes d'Hourges

2- Ferme - Gallo romain : Le Long Champ

3- Ferme - Gallo romain : La Petite Truchinte

4- Villa - Multiple : La Voyette au Beurre

5- Villa - Gallo romain : Le Dessus de la Chaussée

6- Villa - Gallo romain : Derrière Le Bois d'Hanon

7- Bâtiment - Inderterminé : La Grande Truchinte

8- Bâtiment - Inderterminé : Derrière le Bois des Mottes

9- Bâtiment - Inderterminé : Les Fiefs

10- Bâtiment - Gallo Romain : Le Bois Pendu

11- Bâtiment - Gallo Romain : Droite du Chemin de Moreuil

12- Villa - Gallo Romain : l'Epinette

13- Cimetière Inhumation : Vallée d'Hourges

14- Autre Industrie - Moderne : Droite du Chemin de Moreuil

15- Autre Industrie - Moderne : Le Village

16- Tumulus - Gallo Romain : Les Fiefs

17- Château - Moyen-âge : Village

18- Sanctuaire chrétien : Eglise

19- Bâtiment - Chapelle -Moyen-âge : Prieuré de St Clément

20- Voie - Gallo-Romain : CD 934.

Se reporter au plan de servitude pour la localisation de ces contraintes archéologiques.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

28/12/2006 08:43:29 Page 5 sur 14

1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1 Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune: 237

Direction Régionale des Affaires Culturelles- Service régional de l'archéologie 5 rue Henri Daussy

80040 Amiens Cédex 1

03.22.97.33.45

28/12/2006 08:43:29 Page 6 sur 14

Centre Administratif Départemental 1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1

Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune: 237

Servitude d'utilité publique

AS1

applicable sur DEMUIN

Intitulé de la servitude

Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Acte instituant la servitude :

Arrêté Préfectoral en date du 28/12/1998

Date de l'acte :

N° ligne:

Mise à jour demandée le :

28/12/1998

1462

Caractéristiques de la servitude :

Les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de la commune de Demuin en vue de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de Demuin et Aubercourt et la création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage, définis par le plan et l'état parcellaire annexés au présent arrêté sont déclarés d'utilité publique. Il est créé également un périmètre de protection éloignée.

Service(s) responsable(s) concerné(s):

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

3 Boulevard de Guyencourt.

80027 AMIENS CEDEX.

03.22.89.42.22

12/2006 08:43:29

Page 7 sur 14

1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1 Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune: 237

ue

Servitude d'utilité publique applicable sur DEMUIN CIMET

Intitulé de la servitude

Contraintes de protection des cimetières militaires et monuments commémoratifs. (Article R 111-21 du code de l'urbanisme. Circulaire n°80-263 du 11 juillet 1980).

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne:

Mise à jour demandée le :

2301

Caractéristiques de la servitude :

Présence d'un cimetière militaire Anglais sur la commune de Demuin.

Tout projet d'occupation ou d'utilisation du sol prévu aux abords des cimetières militaires et monuments commémoratifs doit être soumis à l'avis du service chargé de leur gestion et entretien.

L'autorisation peut être refusée ou n'être accordée que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales (art. R 111-21 du code de l'urbanisme). Ces mesures s'appliquent aux abords des cimetières ou monuments commémoratifs

ces mesures s'appliquent aux abords des cimetieres ou monuments commemoratifs apparaissant au plan des servitudes sous la légende particulière reprise dans le cartouche.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

Direction Interdépartementale des Anciens Combattants Service des sépultures Militaires de la Somme et de l'Oise

Zone Artisanale

80340 BRAY SUR SOMME

03.22.67.17.72

28/12/2006 08:43:29

Page 8 sur 14



Direction Départementale de l'Équipement de la Somme Développement des Territoires et Urbanisme Bureau de la Planification Territoriale

COMMUNE DE DEMUIN SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : EL7

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes d'alignement.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs
(renforcement de murs, soutiens, etc) et l'édification de toute construction. Ces
servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis déposés en
mairie suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC,RD ou RN).Les voies pour
lesquelles il existe un plan d'alignement sont reportées sur le plan des servitudes.
SERVICE RESPONSABLE

Agence Routière Centre

80026 AMIENS Cedex.

BP 32615

85, avenue Roger Dumoulin

1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex

Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune: 237

Servitude d'utilité publique GEODE

applicable sur DEMUIN

Intitulé de la servitude

Contraintes concernant les travaux géodésiques et cadastraux et la conservation des signaux bornes et repères.

Loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 validée et modifiée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

2302

Caractéristiques de la servitude :

Caractéristiques des points géodésiques situé sur la commune de Demuin :

- Borne IGN 2000 en granit, implantée au ras du sol au lieu dit le "Bois d'Hourges" section ZB, parcelle DP.
- Cimetière: Croix en Pierre: Axe et Sommet, au lieu dit "Les Fiefs" Section Z parcelle 21.

La commune est également concernée par plusieurs repères de nivellements :

- 1- entre les deux voies, à 50 m. au sud-est du carrefour avec un chemin
- d'exploitation. Support : plaque en béton (point repère n°31) face supérieure.
- 2- entre les deux voies, à 30m. à l'ouest de la lisière du Bois d'Hanon. Support : Aqueduc, mur de tête amont.
- 3- à 80m. au sud du carrefour avec la D.76 vers Hangard, rue Alcius Ledieu. Support : maison, mur de façade est, face route.
- 4- Au bourg. Support : pont sur la Luce (rivière), mur en retour aval rive droite.
- 5- Au n° 2 rue des Ecoles, à 70m. au sud-est de la route, le long de la D.137. Support
- : Mairie-Ecole de Demuin, soubassement du mur de façade nord-est, face rue (D.137).
- 6- à 80m. au sud de la D.23 et à 60m. au nord-est de la D.137. Support : Eglise de Demuin, soubassement de l'about du contrefort sud-ouest du porche, face sud-est.
- 7- au sud-ouest du bourg, au sud-ouest du carrefour avec un chemin. Support :
- Château d'eau, soubassement, face sud-est, face route. 8- à 60m. du nord du carrefour avec la D.42. Support : mur de clôture du cimetière
- britannique de Demuin, face Nord-est, face route.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

Institut Géographique National - Agence Régionale NORD - PAS DE CALAIS - PICARDIE

44 bis rue Jean Bart . BP 275.

59019 LILLE CEDEX

03.20.49.62.00

28/12/2006 08:43:29

Page 10 sur 14

1. Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1

Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune: 237

Servitude d'utilité publique

13

applicable sur DEMUIN

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Acte instituant la servitude :

DUP du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)

Date de l'acte :

N° ligne:

Mise à jour demandée le :

20/06/1996

793

Caractéristiques de la servitude :

Canalisation Loon-Plage (Nord) - Cuvilly (Oise) dite "Artère des Hauts de France" : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur (3 mètres à gauche et 7 mètres à droite dans le sens N/S).

Diamètre: 1100 mm. Année de pose : 1997. Pression maximale: 80 bar.

Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.

Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

G.D.F. - D.T. Région Nord Département Réseau EST (ZGAU)

671 rue Maurice CAULLERY - ZI de Dorignies

59500 DOUAL

Page 11 sur 14

Centre Administratif Départemental

1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03 22.97 21.00 - Télécopie 03 22.97.21.60

Servitude d'utilité publique applicable sur DEMUIN

N° INSEE de la commune: 237

14

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne:

Mise à jour demandée le :

874

Caractéristiques de la servitude :

Lignes moyenne et basse tension : le réseau moyenne tension (<63 kv).

Pour plus de précision se rapprocher du service responsable du réseau.

Les travaux à proximité de ces ouvrages sont règlementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.

Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.

Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

SICAE 11 rue de la République BP 40 058 ROISEL 80 208 PERONNE Centre Administratif Départemental

1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1

Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune: 237

Servitude d'utilité publique

PT3

applicable sur DEMUIN

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et installations téléphoniques.

En règle générale, tout projet situé dans une bande de terrain de 3m axée sur le câble doit être soumis pour accord aux services de France Télécom (zone non aedificandi de 3m).

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

1340

Caractéristiques de la servitude :

Présence de câbles des télécommunications en terrains privéssur la commune de Démuin :

- câble TRN 423-01 Amiens Roye en pleine terre en terrains privés et en fourreau en terrains privés
- câble LGD 1164 dérivation Amiens-Roye III en pleine terre
- câble en conduites

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

FRANCE TELECOM - Unité d'Infrastructure Réseaux de Picardie Gestion Patrimoine

20 avenue Paul Claudel

80050 AMIENS CEDEX 1

03.22.49.27.19

28/12/2006 08:43:30

Centre Administratif Départemental 1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1

Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune: 237

Servitude d'utilité publique applicable sur DEMUIN

T5

Intitulé de la servitude

Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).

Acte instituant la servitude :

Arrêté ministériel du 16.01.96 publié au JO du 31.01.96 (Plan ES 483 index A)

Date de l'acte :

N° ligne:

Mise à jour demandée le :

16/01/1996

1389

Caractéristiques de la servitude :

Aérodrome d'AMIENS-GLISY

Les surfaces de dégagement figurant sur le plan de servitude approuvé permettent de déterminer les altitudes que doivent respecter les obstacles.

Arrêté ministériel du 16.01.96 publié au JO du 31.01.96 (Plan ES 483 index A) Ces servitudes sont instituées pour la protection de la circulation aérienne aux abords des aérodromes. Le plan de dégagement règlemente la hauteur des plantations, remblais, constructions et obstacles de toute nature.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

Direction Régionale de l'Aviation Civile Nord.

9, rue de Champagne

91200 ATHIS - MONS

01.69.57.60.00

Page 14 sur 14

28/12/2006 08:43:30